

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEUR.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

Port payé par l'Éditeur.

Bruneau & Sylvestre,

Médecins & Pharmaciens,
No. 14, RUE DU ROI, --- SOREL.

PARFUMERIE DE LUBIN, PROT & LEGRAND,
ÉPONGES DE VENISE POUR LES BAINS,
OBJETS DE TOILETTE, BROSSES, PEIGNES, SAVONS, Etc.
REMEDE SANS PAREIL DE MOHR POUR LE MAL DE DENTS.

Résidence privée : Dr. BRUNEAU, No. 6, Rue Georges.
Dr. SYLVESTRE, à la Pharmacie.
CONSULTATION à TOUTE HEURE du JOUR et de la NUIT.

Le soussigné offre en vente, à prix réduits,

Jouets en bois &c., pour enfants,
Bagues, Épinglettes, Boucles d'oreilles, &c.,
Chandeliers en bronze à 2, 3 et 4 lumières.
Services en porcelaine, décorés et autres,
Divers objets convenables pour Étrennes ou cadeaux,

Kérosène, Huile de Charbon Supérieure importée
des États-Unis,

AD. BRUNEAU.

No. 16, Rue du Roi.

Sorel, 23 déc. 1875.

Automne de 1875.

DAVID FINLAY,

MARCHAND-TAILLEUR ET MARCHAND DE MARCHANDISES

SECIES,

A le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général, que son assortiment d'automne est maintenant au complet, et comprend, entre autres articles, dont l'énumération serait trop longue, les suivants :

Des Tweeds de la meilleure qualité et des patrons les plus nouveaux,

Etoffes à Capot,

Casimirs Noirs,

Draps Noirs,

Des Draps de Castor et Pilot bleus, Noirs, Bruns, et Gris.

Une modiste des plus habiles est à la disposition des acheteurs, pour les chapeaux.

Tous les ordres recevront une attention spéciale et seront exécutés promptement.

Venez rendre visite à ce magasin avant d'aller ailleurs, et vous vous convaincrez qu'il ne peut y avoir de meilleur assortiment que celui de

DAVID FINLAY,

No. 12, Rue du Roi,

SOREL.

Sorel, 3 avril 1875.

ASSUREZ-VOUS

A LA

SINACONA

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thomas Workman, Ecr.

Maurice Cuvillier, Ecr.

Thomas Tiffin, Ecr.

Amable Jodoin, Ecr.

Geo. D. Ferrier, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCCURSALE:

15 PLACE D'ARMES

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,

District de Montréal.

MONTREAL

JOSEPH CARTIER,

Agent à Sorel

Pour les Comtés de Richelieu, Berthier et Yamaska.

BUREAU:—No. 10, Rue Augusta, Place du Marché,

Sorel 20 Mars, 1875.—ua.

L'ABORDAGE MYSTÉRIEUX.

Un des passagers arrivés dernièrement par l'Adriatic fait le récit suivant, conforme à ceux déjà publiés d'après quelques hommes d'équipage, concernant la collision en mer dont le télégraphe nous a parlé il y a quelques jours. On sait que l'Adriatic était un vaisseau anglais, et que le *Harvest Queen*, le navire ainsi coulé à fond, était américain. C'est un fait qui pourrait donner lieu à de graves complications. Voici le rapport du passager en question :

"J'étais à fumer au pied de l'escalier de la cabine, le 31 décembre vers 2½ heures du matin. Comme je venais de jeter les cendres de ma pipe et que je me disposais à rentrer, je sentis une forte secousse, qui me fit chanceler. Je montai immédiatement l'escalier et demandai à un matelot : Qu'est-il donc arrivé ? Il répondit : Nous venons d'aborder un navire. Le voyant très occupé, je ne l'importunai pas d'abord, mais je restai sur le pont, où il y avait beaucoup d'agitation. J'entendais les matelots se dire les uns aux autres : Voyez ! ses lumières baissent ! Il sombre, par Dieu ! C'était environ 7 ou 8 minutes après la collision. Alors une voix cria de lancer les chaloupes.

Je n'entendis pas de cris de détresse partir de l'eau, mais un matelot dit à d'autres à côté de moi : Je les ai entendus crier à l'aide dans l'eau. N'avez-vous pas entendu aussi ? — Et plusieurs voix lui répondirent : Oui ! J'entendis aussi dire par un matelot, qui regardait le navire désemparé : Mon Dieu ! le voilà parti ! — Et je compris qu'il voulait dire qu'il venait de couler bas, j'affirmerais sous serment qu'on ne mit pas moins de 20 à 30 minutes pour descendre les chaloupes. Je consultai ma montre, et je dis à un de mes amis, M. Woods, qui était à côté de moi : Qu'il leur faut de temps pour descendre une chaloupe ! Il y travaillait depuis 20 minutes ! — Dites depuis une demi-heure, répondit-il. — En ce moment, je pensais que nous étions nous-mêmes en danger de couler, mais j'entendis dire par le charpentier qu'il venait de visiter la cale et que nous ne faisons pas eau. On signala aux chaloupes de revenir, elles furent hissées à bord, et nous reprîmes la route de New-York. Le lendemain, je montai sur le pont à sept heures un quart, et je demandai à deux matelots : Que pensez-vous de l'affaire de cette nuit ? Ils me répondirent : Nous avons recueilli à bord une portion des agrès du navire étranger. — Quel malheur, repris-je pour les pauvres gens qui étaient sur le voilier !

Mon ami, M. John Woods, qui est fermier, à West Hurley, comté d'Ulster, et qui était avec moi sur l'Adriatic, pourra confirmer mon récit et peut-être donner d'autres détails. Avant de partir pour sa résidence, il était descendu avec moi dans l'hôtel Miners' Arms, Front street, et il parlait sans cesse de la collision. Comme tous les autres passagers qui m'ont entretenu de ce sujet, il pensait que la conduite de l'Adriatic a été honteuse."

Le consul britannique à New-York a interrogé le capitaine Jennings, de l'Adriatic. Celui-ci soutient qu'il n'a eu qu'une collision très-légère, avec un navire inconnu, lequel n'a pas dû être fortement endommagé. Le consul n'a pas caché au capitaine qu'en négligeant de faire un rapport sur l'accident, quelle qu'en fut la gravité, il s'est mis dans une fautive position qui lui créera sans doute de sérieux embarras. Les autres officiers de l'Adriatic ont été entendus par le vice-consul, et le résultat de l'enquête a été transmis en Angleterre pour être communiqué à la chambre de commerce. M. Marshall & Co., à qui appartenait le *Harvest Queen*, ont la ferme conviction que leur navire a été coulé par l'Adriatic."

MANDEMENT

D'entrée dans son diocèse de Monseigneur Louis ZEPHRIN MOREAU, Evêque de St. Hyacinthe.

LOUIS ZEPHRIN MOREAU, Par la Grâce de Dieu et la faveur du Saint-Siège Apostolique, Evêque de St. Hyacinthe, Etc., Etc., Etc.

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

Vous l'avez appris déjà, N. T. C. F., il a plu au Souverain Pontife, par des Bulles, en date du 19 novembre dernier, Nous appeler malgré toute Notre indignité, au gouvernement de ce Diocèse. Il y a six mois, l'Eglise de St. Hyacinthe était plongée dans l'amertume et le deuil par la mort inattendue de l'éminent Pontife qui la régissait avec tant de sagesse depuis neuf années, et d'une toute part, depuis cette époque fatale, on priait et on demandait instamment au Seigneur de donner un successeur à celui dont on pleurait à si juste titre la perte.

Nous mètions Nos prières aux vôtres, N. T. C. F., et Nous avions une raison spéciale de le faire avec plus d'ardeur que vous, car, étant chargé de l'administration diocésaine pendant la vacance du Siège, et sentant tout le poids de ce fardeau de beaucoup trop pesant pour Nos faibles épaules, Nous soupîrions après le jour où il Nous serait permis de le déposer entre les mains du Pontife appelé à régler sur nous tous. Comme vous le voyez, N. T. C. F., Nous étions loin de nous attendre à ce que ce fardeau, et la responsabilité qui y est inhérente, continuât à peser de tout son poids sur Nous, et à Nous voir revêtu d'une dignité qui nous a toujours paru redoutable, par la connaissance et l'expérience que vingt-neuf années consacrées aux affaires qui constituent une administration diocésaine Nous ont donné des travaux, des soucis et souvent des déboires qui l'accompagnent.

Dieu le veut ; sa volonté s'est manifestée par la voix de son Représentant sur la terre. Nous Nous résignons dans toute l'humilité de Notre âme, car Nous n'avons rien plus à cœur que de faire cette sainte et adorable volonté dont les Saints se nourrissent dans le Ciel, et qui coordonne toutes choses pour le plus grand bien de ses élus sur la terre, lors même qu'il leur inflige des peines et qu'il les soumet à de dures et pénibles épreuves.

Pour entrer dans ses desseins, et comme marqué de notre adhésion la plus entière à ce qu'il ordonne de Nous, Nous Nous efforçons d'être un instrument docile entre ses mains, Nous souvenant sans cesse que Nous ne sommes rien par Nous-même, et que Nous ne pouvons rien sans une aide spéciale de sa part. Nous serons fidèles aux inspirations de la grâce qui ne Nous manquera pas, parce que Dieu donne libéralement à chacun ce qui lui est nécessaire pour l'accomplissement des devoirs qu'il lui impose ; Nous vous entourerons tous de Notre plus paternelle affection, et Nous vous conduirons avec une constante sollicitude dans les sentiers de la vie éternelle.

Telles sont, N. T. C. F., les dispositions dont Nous Nous sentons animé en cette importante et solennelle circonstance qui Nous rattache à vous et à ce Diocèse par les liens les plus étroits et les plus sacrés, et qui met Notre existence entre vos mains, avec l'étroite obligation de Notre part d'en consacrer tous les moments et les instants à votre sanctification et à votre bonheur.

Nous ne Nous appartenons plus maintenant, Nous sommes tout entier à vous, et ce que Nous avons pu faire jusqu'à présent pour ce Diocèse par amour et par dévouement pour ses trois premiers Evêques qui ont bien voulu se servir de Nous ! Nous honorer de leur confiance, Nous le ferons désormais par devoir et pour remplir la charge pastorale que Nous impose la sublime dignité dont Nous a revêtu le Ciel Infaillible de l'Eglise. La situation et les rapports ne seront pas changés ; seulement, pour ce qui Nous concerne, à l'immolation volontaire succédera l'immolation obligatoire, et Nous espérons, avec le secours d'en haut, que la dernière Nous sera aussi facile que la première.

Quoique Nous comptions, N. T. C. F., sur une assistance spéciale du Ciel pour l'accomplissement des nombreux et difficiles devoirs de l'Episcopat, ce n'est pas cependant sans une certaine hésitation et une véritable crainte que Nous avons accepté cette lourde tâche, et que

Nous Nous mettons à l'œuvre pour l'exécuter.

La pensée que Nous succédons à trois Pontifes éminents sous tout rapport, et qui, hélas, ont passé bien trop rapidement sur ce Siège Episcopal, est plus que suffisante pour nous entretenir dans cette défiance de Nous-même, et dans la ferme persuasion que Notre administration sera loin d'être aussi glorieuse à l'Eglise et aussi fructueuse pour ce Diocèse, que l'ont été les administrations de ces dignes et vénérables Prélats. Mais, o Dieu bon, à côté de la peine, vous savez toujours mettre la consolation. Une autre pensée, N. T. C. F., vient Nous fortifier et Nous ranimer.

La divine Providence a permis que nous assistassions à la fondation de ce Diocèse, et que Nous en visions de Nos yeux les laborieux commencements. Admis, par une faveur dont Nous ne saurions aujourd'hui trop remercier le bon Dieu, dans l'intimité et les conseils de nos vénérables et illustres prédécesseurs, Nous avons pu être initié à tout ce que leur zèle et leur amour pour Dieu les a portés à faire et à entreprendre pour le bien de l'Eglise confiée à leur sollicitude, Nous avons été l'heureux témoin de leur esprit de dévouement et des belles et remarquables vertus qu'ils ont pratiquées à la grande édification de leur clergé et de leurs ouailles.

Nous devons bénir le Ciel, comme en effet Nous le bénissons et bénirons à jamais, de Nous avoir ainsi préparé d'avance au gouvernement toujours bien ardu d'un Diocèse, en Nous faisant passer toute Notre vie sacerdotale sous les yeux et la conduite de maîtres et de guides aussi pieux et aussi expérimentés, en tête desquels Nous plaçons le vénérable Evêque de Montréal, qui Nous accueillit si paternellement dans son Diocèse et dans sa maison, lorsque Nous n'avions aucun titre à ce signalé bienfait, et que, comme vous tous, Nous chérissions et vénérons à l'égal d'un Saint. Que l'illustre et le vénérable Pontife veuille bien agréer que Nous adressions ici l'expression la plus étendue et la plus solennelle que Nous puissions donner à la vive et profonde gratitude dont Notre cœur est rempli à son égard. C'est une garantie pour vous, N. T. C. F., et une assurance que si Nous ne devons pas, ce qu'à Dieu ne plaise, de la route qui Nous a été tracée, les grandes et magnifiques œuvres qui ont été accomplies dans ce Diocèse, trouveront toujours en Nous un protecteur et un soutien dévoués, que celles qui n'ont été pour ainsi dire qu'ébauchées, seront l'objet de Notre plus vive sollicitude, jusqu'à ce que Nous les ayons conduites à bonne fin, et que celles qui sont à créer, et dont le besoin se fait impérieusement sentir, occuperont sans cesse Notre esprit et Notre cœur, tant que Nous ne les aurons pas fait surgir, et qu'avec la grâce de Dieu, Nous ne les aurons pas heureusement terminées.

Voilà, N. T. C. F., tout le plan de Notre Episcopat : marcher sur les traces de Nos vénérables prédécesseurs, Nous pénétrer de leur esprit, de leur dévouement et de leur zèle, conserver avec un religieux respect ce qu'ils ont créé, achever ce qu'ils n'ont pu que commencer, et entreprendre avec un saint courage ce que la grâce leur avait inspiré de faire pour la prospérité de ce Diocèse, et qu'ils auraient certainement fait, si les circonstances le leur eussent permis, ou si les infirmités ou la mort ne les eussent si tôt prévenus. Avec le secours de vos ferventes prières et votre généreux concours, Nous espérons, N. T. C. F., ne pas faillir à Notre mission, et conserver fidèlement les saintes traditions du passé, qui seront comme Notre boussole au milieu des obstacles qui pourraient se rencontrer et auxquels Nous nous attendons, car partout le bien se fait avec difficulté, et partout les bonnes et grandes œuvres se trouvent traversées. Nous ferons en sorte d'avoir constamment cette vérité à la mémoire ; afin que la pusillanimité et la faiblesse ne s'imposent pas à Notre âme, et que Notre peu de mérites, de science et de connaissances ne Nous effraient pas.

Nous dirons toujours en toute confiance avec le grand Apôtre : *omnia possumus in eo qui me confortat*, et Nous Nous livrerons à la grâce de Dieu,

avec d'autant plus de certitude de réussir, que Nous Nous confierons moins en Nous-même, et que Nous Nous reposerons plus entièrement sur Dieu.

Dieu se sert souvent des plus vils instruments pour opérer de grandes choses, *infirmi mundi elegit Deus, ut confundat fortia*. Poissons ! Nous étions un de ces instruments choisis de Dieu, et passer dans ce Diocèse et sur ce Siège Episcopal en faisant le bien, comme le Divin Maître en passant sur la terre ! C'est à cela, N. T. C. F., que se bornent tous Nos desirs et toute Notre ambition. Que le divin Cœur de Jésus, auquel Nous Nous donnons tout entier en ce jour de Notre immolation, veuille bien fortifier et faire fructifier ces sentiments de Notre Cœur.

Nous vous avons dit, N. T. C. F., que depuis longtemps Nous sommes au service de ce Diocèse, puis-que Nous avons partagé en une certaine mesure la sollicitude et les travaux de ses trois premiers pasteurs. Vous Nous connaissez donc comme Nous nous connaissons tous, nos rapports ayant été de tous les jours et de tous les instants. Ce n'est donc pas en qualité d'étranger et comme ayant été jusqu'ici indifférent à vos véritables intérêts, que Nous Nous présentons devant vous, et que Nous Nous annonçons comme votre premier Pasteur. Oh non ! N. T. C. F., Nous arrivons, ou plutôt Nous continuons à demeurer parmi vous comme parmi des frères que Nous avons toujours aimés, et que Nous chérirons encore bien davantage, puisqu'il a plu au Seigneur vous constituer Notre famille et Nos enfants, en Nous enjoignant de Nous immoler et de Nous consumer nuit et jour pour les intérêts de vos âmes. *Ipse enim et superintendat*, disons : Nous de tout cœur et en toute confiance avec l'Apôtre St. Paul.

Nous sommes votre Evêque, Nous dépensons toutes Nos forces et Nous Nous userons pour vous ; Nous sommes votre Pasteur, Nous veillerons sur vous comme le berger sur les timides brebis dont il a la garde qu'il tient sous son regard et qu'il défend au besoin contre les animaux voraces qui veulent les étrangler pour s'en nourrir ; Nous sommes votre père. Nous aurons pour vous l'amour et la tendresse que donne ce titre : dans vos embarras et vos peines, dans vos joies et vos épreuves, vous ferez, non peut-être pour les mêmes raisons, comme l'enfant prodigue, *ergam et ibo ad patrem meum*, vous vous jèverez, et vous irez à l'Evêque de vos âmes, et vous arriverez en toute simplicité et candeur vos cœurs et vos âmes, Dieu le remplissant de son amour et de ses lumières divines, il vous consolera, vous fortifiera, et vous ramènera, s'il en est besoin, dans les sentiers de la vérité. Qui que vous soyez, N. T. C. F., infirmes et malades, pauvres et riches, ignorants et savants, âmes pieuses et épouses du Seigneur, prêtres et fidèles, vous êtes tous dans Notre cœur, et vous aurez tous une égale part à Nos sollicitudes et à Nos travaux, à Notre bienveillance et à Notre amour.

Nous vous portons tous enfin dans les entrailles de Notre Seigneur Jésus Christ, et Nous vous désirons toute sorte de biens, sur tout les richesses éternelles.

Nous avons été trop long, N. T. C. F., il est temps que Nous vous invitons à remplir un important devoir à Notre égard, celui de prier avec ferveur pour votre nouvel évêque, comme vous l'avez fait pour Nos vénérables prédécesseurs. L'Apôtre St. Paul envisage l'Episcopat comme un bon ouvrage, un fort ouvrage, *bonum opus*, et ceux qui en sont revêtus sont unanimes à attester la vérité de cette parole de l'Esprit Saint. Pour Nous, N. T. C. F., Nous en sommes déjà convaincu, après le temps relativement considérable que Nous avons passé à côté des quatre dignes Prélats qui ont bien voulu agréer Nos services, et se servir de Nous dans l'expédition de leurs affaires. Aussi N. T. C. F., la dignité épiscopale ne Nous apparaît elle pas, au point de vue humain, comme une enviable position, et ne brille-t-elle pas à Nos yeux d'un éclat assez vif et assez radieux pour Nous la faire désirer ? Nous n'y voyons au contraire que sacrifices et travail, qu'une immolation continuelle de l'esprit et du cœur.

Comment à cet aspect et devant un pareil tableau, la nature ne peut-elle pas s'alarmer, s'écrier et revendiquer ses droits à l'aisance et au repos? Nous l'acceptons néanmoins, cette dignité, N. T. C. F., non pour nous y complaire ou y vivre entouré de plus d'estime et d'honneur, tout cela n'est que vent, fumée et affliction d'esprit, suivant la parole du prophète, mais uniquement pour obéir à la voix du Chef de l'Eglise, et dans le but de travailler au salut de vos âmes et à la prospérité de ce diocèse.

Pour porter une dignité aussi sublimée et un fardeau aussi pesant, nous avons un grand besoin, N. T. C. F., que vous nous aidiez et que vous priiez pour nous.

Prêtres du Seigneur, bien-aimés Col laborateurs, ne nous oubliez pas au saint autel et dans la belle, et onctueuse prière de l'Eglise, le saint office divin que nous récitons tous les jours; épouses de Jésus-Christ et vierges victimes, pensez à nous dans vos prières oraison, dans vos saintes veilles, dans vos mortifications et dans les sacrifices de toute sorte que vous vous imposez pour votre sanctification et la conversion des pauvres pécheurs; âmes privilégiées des dons du Seigneur, qui vivez au milieu du monde et de ses scandales, et qui vous conservez pures et sans tache aux yeux de Dieu, souvenez-vous de votre premier Pasteur qui, comme vous, et à votre tête, combat le monde et ses fautes et perverses maximes, et faites-lui une large part des grâces dont le Ciel vous favorise; innocents enfants, que nous aimons et chérissions à l'exemple du Bon Maître, portons la plus intéressante de Notre troupeau, adressez vos prières candides et pures au Pasteur des Pasteurs, et de mandez-lui qu'il bénisse celui qui vient de vous envoyer, et que tous ses actes soient ceux d'un pasteur selon son cœur.

Enfin, N. T. C. F., recommandez-Nous saintement à votre divin Cœur de Jésus, source de toutes les grâces, que nous voulons faire aimer et glorifier dans ce diocèse, pour qu'il y opère les merveilles de grâces qui se produisent dans tous les lieux où sa dévotion est en honneur. Nous voulons être l'Évêque du Cœur de Jésus, et ne nous conduire que d'après ses divines inspirations dans tous ce que nous ferons et entreprendrons pour le bien de l'Eglise confiée à Nos soins. Aidez-Nous, N. T. C. F., à obtenir cette grâce que nous désirons bien ardemment, et dont vous bénéficiez tous bien largement.

À ces causes, et le St. Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Nous voulons que la discipline, mise en vigueur dans ce diocèse par nos illustres prédécesseurs, y soit maintenue dans toute son intégrité, et qu'elle y soit partout fidèlement observée.

2o. Nous renouvelons et confirmons, autant que de besoin, toutes les ordonnances de Nos Vénérables prédécesseurs, avec les explications, modifications ou altérations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qui ont été dûment signifiées par leurs mandements ou leurs lettres circulaires.

3o. Nous renouvelons et confirmons les pouvoirs donnés par écrit, et ceux donnés de vive voix sur le présent révoqués.

4o. Nous continuons aux curés de ce Diocèse la faculté de faire confesser et prêcher dans leurs paroisses tous les Prêtres approuvés et ayant une juridiction, soit du Diocèse ou des Diocèses de la Province, mais seulement dans les temps de concours, de retraites ou de missions.

5o. Pendant un mois à compter de la lecture du présent Mandement tous les Prêtres diront à la messe, au lieu de l'oraison du St. Esprit, la collecte de la messe votive. *In anniversaria electionis seu consecrationis Episcopii*, et le mois terminé, ils réciteront jusqu'à nouvel ordre comme oraison de *mandato*, l'oraison *Deus qui Beatum Petrum*, qui est la 32ème parmi les oraisons *ad diversa*, pour demander que Notre Bienheureux Père Pie IX soit au plutôt délivré de la captivité où il languit depuis cinq ans, au grand détriment du Patrimoine de St. Pierre et de toute la chrétienté.

6o. L'on continuera à réciter, après toutes les messes basses et grandes, les litanies de la Ste Vierge, suivies du verset *Ora pro nobis* et des oraisons du Sacré-Cœur de Jésus, *Concede Quasumus*, de la Ste Vierge, *Concede nos famulos*, de St. Joseph, Protecteur de l'Eglise, *Deus qui ineffabili providentia*, et de celle pour le Pape, *Deus omnium fidelium*, et ce pour supplier la divine miséricorde d'abréger les épreuves de l'Eglise et du St. Père, et de faire luire bientôt les jours de triomphe que les enfants de l'Eglise désirent si ardemment. Ces prières pourront être dites après les messes de *requiem* avec absoute ou le corps présent, et lorsqu'on récite après la messe des prières sous forme de nouvelles.

7o. La fête de St. Hyacinthe, Titulaire de la Cathédrale, célébrée jusqu'à aujourd'hui le 18 Août, le sera désormais le 16 du même mois : St. Roch est fixé au 18, et St. Philippe Bénéti, tombant le dernier jour de l'octave de St. Hyacinthe, est placé au 26. Nous sommes induit à faire ce changement dans notre *Ordo*, pour être plus conforme à l'esprit de la liturgie sacrée, et à une décision dans un cas absolument identique de la Sacrée Congrégation des Rites.

8o. Nous profitons de ce mandement pour promulguer solennellement dans notre Diocèse les Actes et Décrets du 5ème Concile Provincial de Québec, qui ont été revêtus de la sanction et de l'approbation du Souverain Pontife. Nous voulons que toutes les salutaires ordonnances portées par cette vénérable assemblée, et qui obligent en conscience tous ceux qu'elles atteignent, soient exactement et fidèlement observées dans Notre Diocèse.

O'Vierge Immaculée, qui êtes demeurée sur la terre après l'ascension de votre divin Fils, pour prendre un soin tout maternel des Apôtres, et les diriger de vos célestes lumières dans l'œuvre de la fondation de l'Eglise, voici à vos pieds votre indigne mais aimant serviteur, qui vient d'être rangé au nombre des apôtres, et chargé du gouvernement de cette Eglise.

Soutenez toute son impuissance et sa faiblesse, le vous supplie, tendre Mère de ne pas l'abandonner, et de le diriger vous-même dans l'accomplissement de la difficile

mission que le Vicaire de votre Fils lui a confiée. Prenez, O Marie, sous votre maternelle protection le pasteur et son troupeau, et conduisez-nous miséricordieusement au port de la bienheureuse éternité !

Sera le présent Mandement lu et publié au profit des églises et chapelles où se fait l'office public, et au chapitre des Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire le seize Janvier, jour de Notre Consécration Solennelle, de l'année mil huit cent soixante-seize.

† L. Z. EV. DE ST. HYACINTHE.
Par Mandement de Monseigneur,
J. A. GRAVEL,
Prêtre, Secrétaire.

AVIS AU COMMERCE FRANÇAIS.

Messieurs Counilliac et Mahier, 16, Rue de la Grange Batelière Paris, sont nos seuls agents pour Paris et la France. Ils sont exclusivement autorisés à recevoir les abonnements et les annonces pour G. I. Barthe, Ed. propriétaire de la Gazette de Sorel.

La Gazette de Sorel

Mardi, 25 Janvier 1876.

Les griefs véritables du "Nouveau-Monde."

L'école hypocrite commença à rougir de la guerre déloyale qu'elle fait depuis une couple d'années au parti Réformiste. En face des protestations que ses luites religieuses insensées viennent de provoquer chez nos concitoyens d'une autre croyance, elle semble redouter aujourd'hui les résultats de sa malhonnête tactique. Le discours irrité de l'Hon. M. Huntington à St. André, et l'effet foudroyant qu'il a eu sur la candidature conservatrice auprès des électeurs protestants d'Argenteuil, lui ont enfin ouvert les yeux sur les dangers imminents auxquels on expose la religion catholique en voulant la prostituer au service des héros du Pacifique et des Tanneries.

Redoutant une lutte religieuse, dans laquelle la minorité catholique de la Confédération n'aurait évidemment rien à gagner, mais au contraire tout à perdre, Messieurs les hypocrites rougissent leurs foudres; et, pour donner le change aux protestants, ils s'efforcent maintenant de leur démontrer qu'ils combattent seulement sur le terrain politique. Le *Nouveau-Monde*, le chef de cette école, vient de nous fournir un indice remarquable de cette réaction inattendue. Ces jours derniers, il publiait un long éditorial, dans lequel il goupait ensemble tous les motifs de son opposition au gouvernement fédéral. A notre grande surprise, nous avons dû constater que ce solennel réquisitoire ne se compose que d'un ramassis des cancanes de la *Minerve*.

Cet écrit a dû plonger dans le plus profond ébahissement les naïfs lecteurs de la sainte feuille, qui croyaient, qu'en marchant à la conquête du pouvoir fédéral sous M. Desjardins, ils accomplissaient une œuvre aussi sainte que celle des premiers croisés marchant sous Godfrey de Bouillon à la délivrance du saint sépulchre ! Quelle erreur détestable n'ont-ils pas dû éprouver, en entendant que le grand apôtre de cette croisade, après toutes les foudres religieuses qu'il a déversées pour enrôler les gens sous son drapeau, avoue aujourd'hui qu'il n'a que des motifs humains, des raisons purement profanes, des griefs absolument matériels, pour combattre le parti légitimement au pouvoir !

Sous le titre qui précède, notre confrère du *Franco-Canadien*, a écrit un article remarquable dans lequel il fait bonne justice de ce charlatanisme, et réfute en même temps les pitoyables arguments du *Nouveau-Monde*. Voici cet article :

J. B. B.

"Le *Nouveau-Monde* pose en sept points, ses véritables griefs contre le gouvernement fédéral du jour. Il y met plus de modération que d'habitude et n'excommunique personne; c'est un progrès dont nous sommes heureux de lui tenir compte. Mais tout en méritant une bonne note, cette réserve inaccoutumée lui est fatale; car elle dépeuple son argumentation de l'apparat doctrinaire qui pouvait lui donner quelque autorité auprès des esprits timorés, et la laisse dans toute sa pitoyable nudité.

Comme premier grief, notre confrère accuse le parti actuellement au pouvoir de priver Montréal du terminus du chemin du Pacifique et de refuser d'accorder au seul centin d'aide à l'embranchement bas-canadien, après avoir donné gratuitement huit millions de piastres aux embranchements d'Ontario. Cette accusation paraît, pour le moment, singulière de la part d'un journal qui supporte de toute son ardeur apostolique l'administration De Boucherville, dont l'attitude inconsidérément agressive, pendant la dernière session, a rendu toute négociation à ce sujet difficile, sinon impossible, entre les deux gouvernements.

Un des membres de cette administration, oubliant les règles de la décence et les égards que se doivent réciproquement des hommes d'état, malgré leurs divergences dans l'appréciation des affaires publiques, n'a-t-il pas dit qu'avant qu'il ne consentait à accepter une aide du pouvoir fédéral, il faudrait en chasser à coups de cor-

de et de fouet les hommes qui l'occupent actuellement ? Et c'est par ce langage intempestif que l'on a réussi à obtenir de la majorité québécoise une négation formelle du principe invoqué aujourd'hui par notre confrère.

Il est vrai que, plus tard, dans la même session, cette même majorité a révoqué sa décision inconsidérée sous la dictée des hommes qui avaient inspiré sa première démarche. Mais cette manœuvre tardive n'a pas détruit la signification de son premier vote et n'a servi, au contraire, qu'à prouver que l'esprit de parti est le mobile de tous ses actes.

En second lieu, le *Nouveau-Monde* reproche à ses adversaires la condamnation de Lépine, et le refus d'une amnistie complète aux insurgés de Manitoba.

Notre confrère, en portant cette accusation, oublie un fait essentiel, c'est que ce sont ses propres amis politiques qui ont mis Lépine en accusation et qui l'ont fait condamner à mort par un jury composé pour moitié de *Mâts français*. Pour obtenir un pareil succès auprès des nationaux de l'ouest, il a fallu que les conservateurs de Manitoba déployassent, pour le moins, au tant de zèle que notre confrère en met à damner les milliers de catholiques silencieux qui ne partagent pas ses opinions politiques.

Quant à la dernière partie de ce second chef d'accusation, elle a été si souvent et si victorieusement réfutée, que sa répétition paraît futile à tous ceux qui ont suivi et apprécié impartialement les différentes phases par lesquelles la question de l'amnistie a passé.

De quel droit, du reste, le *Nouveau-Monde* reproche-t-il à M. McKenzie de n'avoir obtenu qu'une amnistie mitigée, lorsqu'à l'heure qu'il est, il donne son appui à M. Langevin et à Sir John A. Macdonald, qui l'ont complètement refusé en violant la parole donnée ?

Notre confrère formule son troisième grief de manière à fausser complètement le sens de la motion ministérielle à l'égard des écoles du Nouveau-Brunswick. "Ils ont tenu leur promesse, dit-il, en déclarant par la fameuse motion Cauchon-MacKenzie, que le pouvoir fédéral ne devait pas intervenir dans la question, bien que peu auparavant, lorsqu'il s'agissait de l'opposition et brûlant de l'ambition de s'emparer du gouvernement, ils avaient déclaré que le pouvoir fédéral devait intervenir."

Il faut une forte dose de courtoisie pour ne pas accuser ici le *Nouveau-Monde* de mauvaise foi.

Il a suivi la question dans toutes ses phases et ne peut pas plaider ignorance. Il sait parfaitement, et il devrait admettre loyalement, pour rester dans son rôle assumé d'organe de la Vérité, que les deux déclarations dont il parle diffèrent essentiellement.

Le vote hostile au gouvernement Macdonald-Cartier, auquel l'opposition du temps donna son appui, comportait une injonction au ministère de désavouer l'amendement au Bill des Ecoles du Nouveau-Brunswick, dans les délais prescrits par la constitution. Il s'agissait donc d'un acte autorisé par la constitution, propre à rendre justice à une minorité catholique. Cependant, le ministère conservateur refusa cette justice et résista, pour cela, à un ordre formel de la chambre.

L'amendement Cauchon-MacKenzie fut présenté dans des circonstances toutes différentes. Il n'était plus question de désavouer, le délai pour son application étant expiré; mais, il s'agissait, dans la motion Costigan, d'un appel au Gouvernement Impérial à l'effet de faire amender la Constitution. Or, la majorité jugea, dans cette occasion, que le précédent serait dangereux; les catholiques surtout, comme minorité dans la confédération, voyaient dans l'immuabilité de la Constitution, une garantie fondamentale pour leurs droits religieux; ils comprirent que, modifiée aujourd'hui en leur faveur, elle pourrait l'être demain contre eux, et avec un désir sincère de faire pour le mieux dans cette situation délicate, ils votèrent pour la motion Cauchon-MacKenzie, qui affirmait en principe l'immuabilité de la Constitution.

Et c'est en pleine connaissance de cette ferme adhésion à la constitution, dans l'intérêt des minorités, que le *Nouveau-Monde* accuse les réformistes de vouloir y porter atteinte.

Notre confrère a, dans le temps, accepté le projet de la Confédération des Provinces avec toutes ses conséquences; d'après ses prévisions, le Bas Canada y trouverait la garantie parfaite des institutions, des lois et des coutumes qui lui sont particulières. L'organisation du Nord-Ouest et l'établissement d'une Cour Suprême étaient au nombre des accessoires prévus et jugés indispensables de la nouvelle Constitution.

Le *Nouveau-Monde* les accepta comme le reste, et il eut été prêt à féliciter le gouvernement conservateur de leur inauguration, si elle se fut accomplie sous son règne. Aujourd'hui, que le pouvoir est passé en d'autres mains, ces choses n'ont plus leur raison d'être dans l'estime de la sainte feuille. Ce qui était excellent hier est pernicieux aujourd'hui; ses convictions, réputées immuables, ont subi l'influence des secousses politiques, elles ont changé avec le gouvernement. A ses yeux, la création d'une Cour Suprême n'est "qu'un achèvement détourné vers l'unification de la loi civile dans toute la Puissance et un danger pour la conservation du code civil français dans le Bas-Canada." Pourquoi ? "Parce que, dit-il, on veut faire décider en dernier ressort nos procès en matière de loi civile par une cour composée de six juges dont deux seulement connaissent notre code français."

C'est-à-dire que le *Nouveau-Monde* trouve cette Cour, où siégeront deux juges bas-canadiens, plus dangereuse pour notre droit civil qu'un tribunal siégeant au-delà de l'océan et composé en totalité d'hommes étrangers à notre droit !

C'est ainsi que la feuille soi-disant infallible raisonne, ou plutôt qu'elle déraisonne, lorsqu'elle entreprend de prouver que les partisans du gouvernement fédéral méritent la réprobation de l'humanité toute entière et les malédictions divines.

L'on s'était habitué à croire qu'un jour, réputé inspiré par les plus purs sentiments évangéliques se tiendrait au-dessus des disputes humaines pour les apaiser, au

lieu de s'y mêler pour les envenimer. Le *Nouveau-Monde* nous fournit, depuis un an, la preuve du contraire. Sa mission n'est plus, paraît-il, de sauver les fidèles, mais de les damner. Heureusement que ces foudres ne sont que le produit d'un artifice tout humain.

Aux Contribuables de la Ville de Sorel.

M. Robé-Kitson a annoncé, dimanche, sur le husting, après la messe, la candidature de M. Mathieu à la Mairie de Sorel. On nous informe qu'il a dit que Mr. LaBelle avait refusé la candidature. M. Mathieu devant être choisi. Or, il est faux que M. LaBelle ait dit à Mr. Kitson qu'il refusait la candidature. Il a seulement dit qu'il désirait une élection par acclamation, ce qui aurait eu lieu, sans l'intervention inopportune de M. Mathieu.

En supposant que M. LaBelle aurait dit qu'il ne voulait pas se présenter, est-ce une raison pour M. Robé-Kitson d'imposer aujourd'hui la candidature de M. Mathieu quand, dès vendredi, les gens avaient l'acceptation formelle, publique et par écrit de M. LaBelle qui, dès mardi dernier, avait résigné comme conseiller, afin de pouvoir se présenter comme Maire ?

On cherche donc purement et simplement, un prétexte pour imposer la candidature de M. Mathieu, car si, dans l'opinion de M. Kitson, M. LaBelle pouvait faire un bon maire l'autre jour, lors de son prétendu refus, il doit être également capable de faire un bon Maire aujourd'hui qu'il accepte. Alors, pourquoi l'opposer ?

Mais, ce sont là, de la part de M. Robé-Kitson, les petits moyens qu'il emploie ordinairement. Telle n'est pas d'ailleurs la question.

Ce que M. Robé-Kitson et M. Eusèbe Cartier son *alter ego* veulent, c'est ramener l'ancien régime de corruption dans les affaires municipales et scolaires. On sait pourquoi. Si tel n'était pas le but, M. Robé-Kitson que l'on a chassé de la corporation il y a 9 ans, à cause de la mauvaise administration des affaires publiques d'alors et des scandales en résultant, n'oserait pas aujourd'hui venir de l'avant pour imposer une candidature à la ville de Sorel ! Croit-il que les gens n'ont pas de mémoire ? M. Robé-Kitson pense-t-il que les gens ne comprennent pas ? M. Robé-Kitson se flatte-t-il de l'espoir qu'il pourra imposer honteusement au peuple ? S'il se flatte de tout cela, il se trompe !

Quant à M. Mathieu, nous attendons qu'il pose lui-même sa candidature contre celle de M. LaBelle. Nous donnerons alors nos raisons contre la candidature de M. Mathieu et celles en faveur de M. LaBelle. Nous le disons hautement, si les contribuables de Sorel comprennent leurs intérêts véritables; si, comme nous en sommes sûr, ils sont des hommes de cœur, ils repousseront avec indignation la candidature qui s'offre aujourd'hui, sous le patronage de M. Robé-Kitson, car dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es !

G. I. B.

Politique, affaires, etc.

Un bill proposant l'abolition du conseil législatif a subi sa première lecture dans l'assemblée du Manitoba.

L'exportation de l'or de la Colombie Britannique en 1875 est estimée à \$2,490,026.

À la séance de la chambre d'Ontario, mercredi soir, M. Bethune s'est prononcé contre le gouvernement et la loi d'incorporation des orangistes.

Cette défection a causé le plus profond étonnement parmi les membres du cabinet.

Le parlement d'Ontario vient de refuser pour la seconde fois d'incorporer la loi occidentale des orangistes.

La motion pour reconstruire le rapport du comité des bills privés sur l'incorporation de cette loi a été perdue par 28 contre 47.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Québec et de Lac St. Jean aura lieu le 2 de février prochain.

Le juge Watters, de la Cour du Comité de St. Jean, a reçu avis de sa nomination comme juge de la cour de vice-amirauté du Nouveau Brunswick.

Jeudi soir, à son dîner officiel, Son Honneur le Maire de Québec, M. Owen Murphy, a annoncé qu'il briguait une seconde fois les suffrages des électeurs comme candidat à la mairie.

La Compagnie de la ligne Canard a établi à Québec une agence de sa ligne de steamers de la malle entre Halifax et les Antilles.

RUMEURS.

Nous lisons dans les dépêches de Québec : Il est rumeur que le cabinet provincial sera reconstitué comme suit :

L'hon. C. B. de Boucherville, premier ministre et secrétaire provincial;
L'hon. L. B. Church, procureur-général;
L'hon. A. B. Angers, solliciteur-général;
L'hon. G. Gagnon, commissaire des terres de la couronne;
L'hon. J. A. Chapleau, commissaire des travaux publics;
M. Baker, trésorier provincial;

L'hon. J. J. Ross, orateur du Conseil Législatif.

L'hon. M. Malhiot et M. L. Beaubien seront nommés commissaires des chemins de fer. La même position a été offerte à M. L. H. White, Jr., et à N. Shanley, mais ces deux messieurs ont refusé.

L'hon. G. Oimmet a été nommé surintendant de l'éducation.

Commercial.

LE COMMERCE DE BOIS.

Nous lisons dans le *Citizen d'Ottawa* du 17 courant :

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter les commerçants de bois de la Vallée de l'Outaouais de l'amélioration qui commence à se manifester dans cette branche de commerce. Jamais, dans les annales du commerce de bois de l'Outaouais les travaux d'hiver n'ont commencé sous de plus tristes auspices qu'aux mois d'octobre et novembre derniers. L'inactivité du commerce de bois était tellement grande que les travaux dans la vallée de l'Outaouais, semblaient devoir cesser entièrement cet hiver. Le premier encouragement que les commerçants de bois aient reçu a été la nouvelle venant d'Angleterre, qu'il y avait un manque de bois carré et de madiers canadiens et que le marché avait une tendance à la hausse. Les nouvelles subséquentes ont confirmé cette première nouvelle qui annonçait une hausse dans les prix. Le commerce de bois reprit une nouvelle vigueur, de nouveaux contrats furent donnés et le nombre d'hommes employés dans les chantiers fut augmenté. Plus tard vint la nouvelle que le gouvernement norvégien avait mis certaines entraves à l'exportation de bois de ce pays et que les ports de la Baltique étaient fermés plus tôt que d'ordinaire.

C'était une heureuse nouvelle pour nos propriétaires de moulins, car elle eut pour effet d'attirer un peu les banquiers à l'égard des propriétaires de "limites." Jusqu'à la fin de novembre, le nombre d'hommes qui avaient été envoyés aux chantiers était fort restreint et les bureaux des commerçants de bois étaient assiégés par des centaines d'ouvriers demandant de l'emploi pour l'hiver. L'ouvrage était rare, et les gages étaient tellement réduits que des hommes qui avaient coutume de recevoir de \$10 à \$35 par mois étaient bien aise de travailler pour \$4 à \$12 par mois. Les provisions de toute espèce, à l'exception du lard, s'achetaient à des prix exceptionnellement réduits. Le temps a été très-favorable aux travaux des chantiers, et jusqu'à cette date, ces travaux se sont faits à cinquante pour cent meilleur marché que d'ordinaire. Heureusement pour le commerce de bois, la conduite sage des banquiers, qui refusaient de faire des avances, le désir des commerçants eux-mêmes de restreindre leurs transactions et la perspective peu riant de l'automne dernier ont eu pour effet de mettre un frein aux travaux des chantiers, et il est trop tard maintenant pour que les commerçants, qui voudraient profiter de l'amélioration qui se manifeste, puissent ouvrir de nouveaux chantiers et encombrer de nouveau le marché.

La conséquence est que la coupe de cet hiver, avec la réserve de l'an dernier, ne sera pas tout à fait égale à la moitié de la quantité des billets que les moulins de l'Outaouais sont capables de débiter durant la saison. Tels sont les calculs de nos commerçants de bois les plus expérimentés. Outre cette diminution dans la coupe de billets cet hiver, il y a là presque certitude que, sans de très fortes pluies au printemps, un grand nombre de billets coupés cette saison ne pourront descendre aux moulins à cause du manque d'eau.

Un autre avantage pour le commerce de bois de l'Outaouais est l'augmentation des prix du transport effectué dernièrement par les principales lignes de chemins de fer des Etats Unis. Cette augmentation aura naturellement pour effet de diminuer les exportations de bois de l'Etat du Michigan qui faisait une rude concurrence à la Vallée de l'Outaouais sur les marchés d'Albany, Burlington et New York.

Les nouvelles reçues d'Angleterre sont des plus encourageantes.

LES SOUP-KITCHENS A MONTREAL.

On lit dans le *Bien Public* de mercredi dernier :

Le docteur Desrosiers a eu l'obligeance de nous faire visiter hier l'institution charitable située à l'enclosure des rues St. Joseph et Ste Marie. Cette maison a été ouverte il y a quelques semaines par les souscriptions généreuses des citoyens de la division ouest. Des secours y sont donnés aux indigents de toutes les nationalités et de toutes les croyances.

Il n'est pas besoin de certificat d'une société de bienveillance, tous les pauvres ont droit d'y trouver une nourriture saine et abondante. Ces institutions sont connues en Angleterre sous le nom de "Soup Kitchens." Le premier essai qui a été fait à Montréal de ce système de secours a produit des résultats auxquels les zélés de cette œuvre charitable étaient loin de s'attendre.

Tous les jours, l'Association de Secours de la partie ouest sert des aliments à deux mille indigents.

À dix heures et demie, les portes de la cuisine sont ouvertes et la distribution dure jusqu'à quatre heures. Une longue file d'hommes, de femmes et d'enfants portant des vêtements de fer blanc, des seaux et des canotiers envahit l'étroit escalier qui conduit à la cuisine située au deuxième étage. Les visiteurs de l'association, M. M. Antoine Gougeon et M. X. Lefebvre, et M. Zéphophile Mallette, le propriétaire de la maison (qui on donne gratuitement l'usage à la société,) maintiennent l'ordre le plus parfait dans la distribution des vivres. Chacun passe à son tour devant les chaudrons colossaux, qui auraient figuré avec avantage dans la cuisine de Gargantua. Les chaudrons contiennent 240 gallons d'une soupe composée de pois, de vermicelle et de viande. Le cook, armé d'une cuiller à

pot aux proportions gigantesques, verse le

potage, à en juger par l'arôme, doit être aussi succulent que nutritif. Après avoir reçu leurs rations de soupe, les pauvres passent dans un autre appartement où on leur distribue du pain. Ils descendent ensuite dans la cave où l'on remplit leurs paniers de pommes de terre.

Sur le devant de la cuisine, la soupe et le pain sont servis à tous ceux qui veulent manger à la gamelle. Les mangeurs sont assis autour d'une grande table et nous font l'effet d'être autant de Lucullus dînant chez Lucullus.

Nous ne saurions donner trop d'éloges aux personnes charitables qui ont fondé l'Association de Secours et nous espérons que sous peu les citoyens de la partie Est s'organiseront pour fonder dans le faubourg de Québec un établissement du même genre.

L'affaire Clements-Fraser.

Le procès de l'ex-échevin Clements, accusé de complicité avec les Davis, et le séducteur présumé de la victime des *abortionnistes*, subit en ce moment son procès à Toronto. Il est accusé de meurtre simple, pour avoir conduit Jane Gilmour chez les Davis. L'accusation de séduction a été retirée.

Voici ce que dit une dépêche de Toronto en date du 20 :

La cause de Clements s'est continuée aujourd'hui.

Les principaux témoins entendus ont été Mme Fisher, chez qui Mlle Gilmour a demeuré et dont elle a quitté la maison le mercredi précédant le dimanche où son cadavre a été trouvé; une des sœurs de Mme Fisher et Mlle Downs.

Ce témoin a juré que le mercredi en question, tandis qu'elle était avec Mlle Gilmour chez Mme Fisher, cette dernière entra dans l'appartement où elles étaient et dit à Mlle Gilmour que son frère était venu la chercher. Ce témoignage contredit celui de Mme Fisher qui dit que Mlle Gilmour est partie volontairement.

Mlle Downs a juré positivement qu'elle avait alors entendu la voix d'un homme dans une chambre voisine de celle où elle se trouvait Mlle Gilmour.

La poursuite s'efforce de prouver que cet homme était Clements qui était venu chercher Mlle Gilmour.

Il s'est élevé une longue discussion lorsqu'il s'est agi de savoir si le Dr. Davis serait attendu comme témoin.

Après s'être consulté avec le juge-en-chef, le juge Galt dit qu'il entendrait son témoignage, tout en se réservant le droit de le mettre de côté s'il le jugeait à propos.

Le 21 on télégraphiait ce qui suit de Toronto :

Dans la cause de Clements, la couronne a terminé sa preuve aujourd'hui.

Les noms de plusieurs témoins furent appelés pour la défense.

M. Cameron fit quelques observations sur certains points de droit ayant rapport à la preuve qu'il avait entendue de produire.

Il dit que, dans les causes criminelles, il était d'usage pour l'avocat de la défense de s'adresser les jurés qu'après l'audition des témoins, mais cette cause est exceptionnelle et il croyait devoir expliquer d'avance que ses témoins prouveraient, sans toutefois faire de commentaires. Après l'audition des témoins de la défense, il ne serait pas dans l'obligation d'adresser les jurés pour faire acquitter le prisonnier, parce que la preuve suffirait pour le disqualifier.

Il ajouta qu'il produirait des témoins qui détruiraient complètement le témoignage de Davis.

Ensuite il commenta longuement le témoignage de Davis.

Durant le discours de M. Cameron, le prisonnier paraissait bien affecté.

GELE A MORT—NOUVEAUX DETAILS.

Un nommé Lamère a été trouvé gelé sur la glace près de Laprairie. Voici comment M. Adolphe Paquin rapporte ce fatal accident :

"Je partis hier après-midi, avec ma voiture et mon cheval pour Charroir de la glace, qui se trouvait dans une section près de l'île des Sœurs, accompagné d'un de mes parents nommé Côté, qui s'en allait travailler à Laprairie.

"Quand nous fîmes retours sur les lieux, nous ne trouvâmes pas de glace prêts à être transportée, et alors je dis à Côté que je le traverserais jusqu'au village.

"Nous avions près des trois quarts du chemin de fait, lorsque nous rejoignîmes un nommé Lamère, qui était à pied. Je le fis embarquer dans ma voiture, et nous continuâmes notre chemin jusqu'à Laprairie, où, après avoir mis mon cheval dans une écurie, nous primes plusieurs verres de bière.

"Je restai dans le village jusque vers 8 heures du soir et je m'en retournai seul. Je n'avais pas fait un mille sur la glace lorsque mon cheval tomba mort et je me trouvai alors dans une mauvaise position. Je coupai le harnais du corps de l'animal et le mis dans la voiture, puis je continuai ma route

à la cabane où avait été déposé le corps de Lamère et où une enquête fut instituée. Il y a lieu de croire que le défunt était parti pour suivre M. Paquin, mais que, pris d'ivresse, il s'affaissa sur la glace où il trouva la mort. Il était âgé de 27 ans et habitait Montréal; il laisse une femme et deux enfants en bas âge.

VOUS QUI PLEUREZ, RÉJOUISEZ-VOUS.

Mères de familles qui possédez des filles restées telles et pour compte, veuves découragées par un long célibat, vous toutes enfin qui formez en grand nombre le vœu d'un mariage, nous vous signalons des horizons nouveaux. Une correspondance du Pérou nous apprend que Lima se trouve en ce moment exactement dans la situation de Rome avant l'enlèvement des Sabines. Le beau sexe y fait absolument défaut.

Mesdames et Mesdemoiselles, n'hésitez pas, embarez-vous, c'est une occasion unique. En effet, à Lima, vous trouverez non-seulement un mari, mais encore le Pérou!—*Travailleur.*

Notes Locales.

SOMMAIRE de la 1ère page : L'abandon Mystérieux ; Mandement d'Entrée de Sa Grandeur Mgr. Moreau.

LES PERSONNES qui ont souscrit, 25 cts. par semaine pour la soupe publique, voudront bien ne pas oublier d'envoyer est argent tous les vendredis au Bureau de *La Gazette*, afin d'éviter chaque semaine le trouble de cette collection à domicile.

Calendrier et Almanach pour 1876 à vendre à la librairie de la *Gazette de Sorel* 3 cts. pièce.

Nouvelles diverses.

EPITIZOTIE.—Une maladie connue sous le nom de "diphthérie" exerce de grands ravages sur les volailles dans l'état du Rhode Island.

CHARLEVOIX.—Une dépêche reçue hier nous annonce que l'Hon. Hector Langevin, célèbre par ses \$32,000, a été élu, par une majorité d'une couple de cents voix.

EN ÉTÉ.—Un correspondant d'Arthabaska nous apprend qu'en cet endroit les chemins, par suite des pluies, sont en état. Les champs reverdisent, nous assure-t-on.

Ce même correspondant dit que la rivière Nicolet a inondé si considérablement, qu'on a été obligé d'arrêter les travaux aux moulins de M. Baril.—*Événement.*

VÉTÉRANS.—Il vient de mourir à l'Islet deux vieillards : Marcel Couillard Dupré, célibataire, âgé de 80 ans, et François Dessaint dit St. Pierre, âgé de 84 ans. Ils sont morts à quelques heures d'intervalle seulement. Ces deux braves, qui avaient combattu dans les mêmes rangs, reposent maintenant dans la même tombe. Ils ont été inhumés le même jour dans la même fosse.

Une foule considérable assistait à leurs funérailles.—*Canadien.*

TROUVÉ GELÉ A MORT.—Lundi matin, vers 9 heures, M. Pierre Lachance, conducteur de la malle entre Laprairie et Montréal, a trouvé sur la glace du fleuve, à environ 5 1/2 milles de Montréal, le corps d'un inconnu, assez bien vêtu, âgé de 25 à 30 ans. On suppose que le malheureux s'est gelé durant la nuit précédente.

Le cadavre a été apporté à la cabane de la Corporation, sur la glace, où l'on a trouvé un de ses compagnons de voyage qui paraissait bien. Il avait perdu son cheval et s'était réfugié dans la cabane.

La police a été informée du fait immédiatement.—*Nouvel-Monde.*

TRISTE.—Madame Drouin, dit le *Canadien*, est une respectable femme qui a de nombreuses infortunes ou réduites à la plus extrême misère. Abandonnée, par son mari, homme sans cœur et lâche, elle s'était vu obligée de chercher de l'ouvrage pour gagner son pain et celui de ses trois enfants.

Au commencement du mois de novembre elle entra comme laveuse dans la buanderie tenue par Russell. Samedi dernier, vint les temps difficiles. M. Russell fut obligé de renvoyer de leurs services plus employés. De ce nombre était madame Drouin. La douloureuse surprise que lui causa cette nouvelle fut telle que la pauvre femme a perdu la raison. On doit l'envoyer à l'Asile des Aliénés.

SOUVENIRS HISTORIQUES.—Les ouvriers qui travaillent à la démolition des fortifications à l'endroit où doit s'élever la Halle du nouveau marché, près de la porte St. Jean, ont trouvé une grande quantité de pièces d'argent portant le millésime du siècle dernier; ainsi que des balles, bajonnettes, canons et boulets. Nous avons vu un de ces boulets qui a été trouvé enfoui sous le terrassement et reposant sur le roc. Tout porte à croire que ce boulet fut tiré lors du siège de Québec par une des batteries de campagne de l'armée anglaise. Nous conservons ce boulet comme un souvenir historique des sanglants combats qui eurent lieu aux portes de notre cité entre les armées des deux plus grandes puissances du monde.

Le surveillant des travaux de démolition, M. A. Frédéric, a fait don aussi à plusieurs autres personnes de ces souvenirs historiques.—*Canadien.*

NICHOLS.—On n'a pas oublié les deux Nichols qui ont laissé cette ville dans des circonstances qui leur font peu d'honneur. Si l'on en croit certains journaux de New-York, il paraît que la série des tribulations qui assaillent ces intéressants chevaliers d'industrie n'en est pas encore à son terme. Tant s'en faut : car on rapporte que Nichols, père, a été emprisonné pour dette dans la métropole commerciale de la Gran-

de République à l'instance d'un de ses ordonnances, riche mercier de Montréal. On dit aussi que Nichols fils a déposé une grande somme d'argent à la Banque de Commerce qu'il a dépouillée d'un montant si élevé, comme on se rappelle. On prétend que le chiffre de cette restitution s'élève à plus de \$30,000.—*Minerve.*

CHAMBRE DE COMMERCE.—C'est mercredi que la Chambre de Commerce de la Puisseance réunie à Ottawa a commencé ses opérations régulières. M. Dinning a proposé l'établissement immédiat d'un Lloyd canadien, afin de protéger notre marine contre la législation de l'Angleterre qui nous est particulièrement préjudiciable. Cette motion a été adoptée. Le projet de la pose d'un câble sous marin entre les différentes provinces et îles du Golfe St. Laurent a été unanimement approuvé.

Une discussion animée, qui s'est prolongée passablement, sur la question des droits imposés sur le thé et le café s'est terminée par l'adoption d'une motion recommandant l'imposition d'un droit différentiel.

L'hon. John Young a présenté des résolutions recommandant l'amélioration de nos voies de communication avec les États-Unis, adoptées après discussion. MM. Henry et Hayes, délégués de la Chambre Nationale de Commerce des États-Unis, ont pris part à cette discussion.

ASPHYXIE.—Dans la nuit de mardi à mercredi, il est arrivé un accident bien placé à la résidence de M. Maxham, place Dalhousie, Québec, causé par une fuite de gaz et dont Mme Newton, sœur de M. Maxham, a été victime.

Mardi soir, M. Maxham, sa sœur Mme Newton, ses deux fils et ses deux domestiques se mirent au lit à leur heure habituelle, étant tous en parfaite santé.

Mercredi matin, vers cinq heures, M. Maxham se sentit pris d'une grande faiblesse et, en se levant pour appeler le plus jeune de ses fils, s'affaissa sur le parquet au moment où son fils entrant dans sa chambre à coucher. Celui-ci, qui occupait un appartement voisin, s'était senti comme asphyxié et s'affaissa deux fois sur le plancher, dans le corridor, en se rendant à la chambre de son père. Le bruit de sa chute éveilla son frère aîné qui dormait dans un appartement éloigné et lequel, ne s'étant point encore senti des effets de cette fuite de gaz, put venir au secours de son père et de son jeune frère.

Il paraît que le gaz, en s'échappant du tuyau de la rue, s'est introduit dans la cave au dessous de la cuisine où se trouvait une issue facile dans l'ouverture pratiquée pour livrer passage à l'armoire montante destinée au service de la maison, a pénétré dans la chambre de Mme Newton en si grande quantité qu'elle a été asphyxiée presque instantanément.

Les résidents des maisons voisines furent plus ou moins affectés de cette émanation de gaz.

INDIEN EN VOYAGE.—On lit dans le *Courrier des États-Unis* :

Un curieux personnage vient d'être présenté à l'ambassadeur d'Angleterre : c'est un Peau-Rouge qui porte les titres de *sachem*, chef héréditaire, et de président du grand conseil de la tribu des Ojibbeways dans la Nouvelle-Bretagne, au nord-ouest du Canada. Il se nomme Pahtabquahong.

Doué d'une intelligence extraordinaire pour un homme de sa race, ce Peau-Rouge exerce, à ce qu'il paraît, une grande influence sur les Ojibbeways de la tribu voisine des Assinibouins. Il a traité plusieurs fois de puissance à puissance avec le gouvernement britannique, et lorsque le prince de Galles visita le Canada, Pahtabquahong fut chargé par les siens de lire un discours rédigé en langue anglaise; il fut présenté alors au prince par lord Lyons, aujourd'hui ambassadeur d'Angleterre à Paris.

On le verra à la prochaine séance de la Société de géographie, où il se propose de donner des détails peu connus sur les contrées septentrionales qui s'étendent des Montagnes-Rocheuses, entre le grand lac de l'Esclave, la rivière Nelson et le lac des Reines jusqu'à la baie d'Hudson.

Bien qu'il ait été élevé au fond des bois, dans un wigwam indien, sur les rives sauvages de l'Huron, Pahtabquahong s'est initié très rapidement à notre civilisation.

Pour son voyage en France, où l'accompagne une famille de Québec, il a revêtu le costume européen; il porte seulement au tour du cou un gros collier auquel est suspendue une médaille en argent, présent offert à son aïeul par le roi d'Angleterre Georges III.

Pour me.

Couilles typographiques ramassées en cor- rigeant les épreuves.

Mesdames, confiez vos robes à Julie.....

M. L....., géant (gérant) de la Cie, est en cette ville.

Des coeurs exécutent de beaux morceaux de champ sucré.

Une dame, affligée d'un rhume affreux, de- mande à quelqu'un :

—Que faites-vous donc, vous, quand vous avez le rhume ?

—Moi, je tousse, madame, répondit le quel- qu'un sans broncher.

La veille du sacre de Mgr. Moreau à St. Hyacinthe, le chef des bureaux de la cathé- drale rencontre un avocat de cette ville.

—Un vol d'une belle fête, s'écrie M. X. émé- reillé. Mais ce sera splendide !

—Grandiose, c'est le mot, grandiose, ré- pond l'imperturbable bedeau. Nous serons huit évêques et deux cents prêtres !

C'est le 1er janvier 1846, dans les bureaux du *Corsetier*.

Murger arrive, l'air navré.

—Qu'est-ce que ça te fait à ton concubine ? lui demande quelqu'un.

—Moi, répond avec un sourire attristé l'au- teur de la *Ve de Bohème*, je lui ai donné la main; je n'avais que cela sur moi !

Une bonne histoire de Ch. Monselet dans l'*Événement*.

J'ai un de mes amis qui plaisait avec les choses les plus sacrées, et dont l'esprit de facé- tie ne s'arrêtait même pas devant l'habit gris de fer des garçons de la Banque de France. L'autre matin, un de ces honorables employés se pré- senta chez lui pour toucher un billet.

Mon ami, qui était seul, l'accueillit poliment, et, après avoir soigneusement fermé la porte : Assoyez-vous donc, lui dit-il.

LE GARÇON DE BANQUE.—Ce n'est pas la peine. Je viens pour un effet.

LUI.—Ah ! ah ! Voyons cela..... Vous devez prendre vos précautions quand vous allez chez les gens ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Quelles précautions ?

LUI.—Vous êtes armé, je suppose.

LE GARÇON DE BANQUE.—Pourquoi ?

LUI.—Eh ! eh ! ce portefeuille, quoique re- tenu par une chaîne et, est fait pour amener bien des convoitises...Est-ce que la chaîne ne tient bien ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Oh ! très bien. Mais...

LUI.—N'est-ce pas un garçon de la Banque que Laccenaire a assassiné ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Je ne sais pas...

LUI.—Oui, oui... c'est un garçon de la Ban- que, je m'en souviens maintenant. Laccenaire l'a frappé de trois coups de couteau.

LE GARÇON DE BANQUE, mal à l'aise.— Vou- lez-vous me remettre les fonds, s'il vous plaît ?

LUI.—Les voisins entendirent la chute du corps sur le plancher, suivie de sours gémisse- ments. Il n'y avait pas eu de lutte, à proprement parler. On a pu entendre cependant que, pour l'ache- ver, Laccenaire avait appuyé son genou sur le poitrine de sa victime.

LE GARÇON DE BANQUE.—C'est deux cent soixante francs, monsieur.

LUI.—Vous rappelez-vous le nom de ce gar- çon de la Banque ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Non, je ne me le rap- pelle pas.

LUI.—Il était dans toute la force de l'âge. Je ne me souviens plus qu'il portait une épaule... ou bien un peu épaule comme le vôtre. Ah ! ce diable de portefeuille est fait pour bien ten- ter du monde !

LE GARÇON DE BANQUE, inquiet, Monsieur, je...

LUI.—Avez-vous de la famille ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Un peu... mais...

LUI.—Comment il est dur de laisser derrière soi de pauvres petits orphelins !

LE GARÇON DE BANQUE.—Monsieur, encore une fois, je suis pressé.

LUI.—Que ne le disiez-vous plus tôt ! (Allant à son secrétaire.) C'est égal, mon ami, sortez toujours armé, je vous donne ce bon conseil. Ayez toujours sur vous un revolver, comme moi. (Il tire de sa poche un pistolet.)

LE GARÇON DE BANQUE, reculant.—Oui... Oui...

LUI.—Un gendarme est si vite organisé... dans une chambre isolée comme celle-ci, par exemple, dans une arrière-cour, loin de tout bruit...

LE GARÇON DE BANQUE.—Vous avez raison.

LUI.—Voici vos deux cent soixante francs. Est-ce cela ?

LE GARÇON DE BANQUE.—Oui, monsieur. Merci, monsieur. Adieu, monsieur.

LUI.—Au revoir, mon ami. (En le recondui- sant.) Et surtout n'oubliez pas ce que je viens de vous dire... le revolver !

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Montréal, 13 janvier 1876.

L'or ouvert à 113 1/2, monté à 000, fermé à 112 1/2.

Greenbacks ont été achetés de 12 à 12 1/2, et vendus à 11 1/2.

Change sur New-York, vendu à 11 1/2.

Change sur Londres 000 à 4 86.

Traites d'or, pay à 1/2 d'escompte.

Gros Argent Américain, de 0 à 10

La promptitude dans le décharge de leurs obligations, a toujours été pour l'assuré, la pierre de touche des Compagnies d'Assurance.

En effet, le paiement immédiat du don rage, réduit à une suspension momentanée dans la marche des affaires, un sinistre que les atter- moissements et les lenteurs eussent rendu bien plus grave encore, en privant, pour un temps plus ou moins long, l'assuré de son indemnité légitime.

La *Stadacona*, Compagnie d'Assurance contre l'incendie, 13 Place d'Armes, Montréal, com- prend que la promptitude dans le paiement du sinistre, double le montant de l'indemnité.

La consommation, si fréquente et si fasti- dieuse, est regardée comme le grand fléau de notre race ; cependant, à leur origine, toutes les ma- ladies des hommes peuvent être efficacement arrêtées par l'emploi des *Pastilles de Bryan* pour les *Poumons*. Elles agissent sur le soulage- ment à la plus mar- vaise toux en quelques minutes, et exercent une heureuse influence sur tous les organes bronchiques et pulmonai- res ; mais il faut s'en servir en temps opportun. Les auteurs et les chanteurs les trouveront aus- si avantageuses. A vendre par tous les dro- guistes et marchands de campagne, au prix de 25 cts. par boîte.

LES NE SAVENT QUE FAIRE. — Nous entendons quelque fois des gens dire : " Mon cheval est dans une chétive condition, et je ne sais ni ce qu'il a, ni comment améliorer son état." Ces gens semblent ignorer qu'il est à leur portée un remède sûr, sûr et efficace en toutes occa- sions. Plusieurs individus qui commercent sur les chevaux en font un usage considérable, et certifier que ses effets sont très-satisfaisants. L'un de ces commerçants de chevaux nous in- forme que la condition et l'apparence de ses bêtes sont améliorées à tel point par l'usage qu'il en fait, qu'elles se vendent plus prompte- ment et plus cher. Cet article consiste dans les *Poudres de Confort* et du *Remède Arabe* de Darley. Rien ne lui est comparable pour les mêmes fins. Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurd & Co., se trouve sur chaque paquet. Northrop & Lyman, de New-castle, Ont., sont propriétaires de cette médecine pour le Canada, et jelle est à vendre chez tous les pharmaciens.

LES MÉMOIRES sont guéries d'une manière définitive par l'Onguent de Mahieu : sinon l'argent est remboursé. Prix : \$1 par pot, ou 4 pots pour \$5. A vendre en gros et en détail par la Compagnie Chimique de Wingate, à Montréal, et en détail par tous les Droguistes. Il sera expédié à l'importeur quelle adresse on- réception du prix par le Dr. E. Mathieu, 198 rue Notre-Dame Montréal.

Sorel, 11 février 1875.—lan.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE.

District de Richelieu.

No. 1797.

DAME EMELIE LANDRY, de la ville de Sorel, dans le District de Richelieu, épou- se de Pierre Cartier, entrepreneur du même lieu, dièment autorisée à ester en justice in forma pauperis.

Demanderesse.

us.

Le dit PIERRE CARTIER, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été in- tentée en cette cause.

MATHIEU & GAGNON, Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 20 janvier 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 & 1875.

Dans l'affaire de FELIX COTÉ, Failli.

Un bordereau de dividende sur les meubles et immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour de Février prochain, après lequel le dividende sera payé.

V. GLADU, Syndic.

St. Frs. du Lac, 15 Jan. 1876.—6 ine.

B A Z A R
EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION.

Un bazar pour venir en aide à l'établissement d'une maison d'Éducation pour les jeunes filles sera tenu les

24 ET 25 JANVIER COURANT,

sous le patronage des Dames de St. Michel d'Yamaska.

Les amis de l'éducation sont respectueuse- ment invités à favoriser cette bonne œuvre,

Par ordre

MAD. J. G. ARCAN, Sec. Trés.

Yamaska, 19 janvier 1876.

195,000 LES ÉDITIONS QUOTI- DIENNE ET HEBDOMA- DAIRE DU

"MONTREAL STAR,"

ont maintenant, d'après estimation, cent qua- tre-vingt quinze mille lecteurs, ce qui en fait les journaux les plus influents et les plus gé- néralement répandus du Canada.

23 janvier 1876.



C'est le plus bel ouvrage de la sorte dans le monde. Il contient près de 150 pages, des cen- taines d'images d'illustrations, et quatre plan- ches enroulées de fleurs, magnifiquement des- sines et coloriées d'après nature. Prix, 35 cts. couverture en papier; 65 cts. reliure élégante, en drap. "VICK'S FLOWER GUIDE," 4 éditions par an, 25 cts. par an.

Adressez

JAMES VICK, Rochester, N. Y.

23 déc. 1875.

PORTAIT DE

JACQUES CARTIER,

Magnifique lithographie de

11 pouces sur 20 pouces.

Prix - - 50 cts.

M. BRAUGRAND, éditeur de la "République," à Boston, vient de nous envoyer une superbe lithographie représentant Jacques Cartier; le dessin en est fort bien réussi, et le papier dont on s'est servi de première qualité. C'est certes là un morceau d'art comme on en devrait voir dans chaque famille canadienne.

On pourra s'en procurer au Bureau de *La Gazette* pour le prix ci-dessus, en s'adressant à

J. A. CHENEVERT,

Sorel, 20 janvier 1876.

LES COURS

De l'Ecole des Beaux Arts

sont ouverts au Collège de cette ville, tous les

lundi, mercredi et vendredi, à 7 1/2 heures P. M. Ceux qui désirent suivre ces cours, qui

sont gratuits, voudront se rendre dès le commen- cement afin de profiter des premières leçons qui

sont données.

Sorel, 15 déc. 1875.—1m.

E. O'HEIR & Co.

ENCANTEURS.

ET MARCHANDS A COMMISSION,

No. 26, RUE AUGUSTA,

Sorel.

Sorel, 8 janvier 1876.—6m.

COMPAGNIE DE NAVIGATION

CHAMBLAY ET MONTRÉAL.

AVIS est par le présent donné que l'assem- blée générale des actionnaires de la Compagnie de Navigation Chamblay et Montréal aura lieu au village de la paroisse de St. Charles à l'Île- tel tenu par M. Alexis de St. Félix, Mardi le

PREMIER DE FÉVRIER PROCHAIN À

DIX HEURES) avant-midi pour l'élection des directeurs et autres fins.

Donné à St. Ours ce 13 janvier 1876.

J. S. P. BAZIN,

Sec. C. M. C. & M.

Sorel, 18 janvier 1876.

AVIS.

On pourra s'abonner pour 3 mois pendant le

temps de la session du Parlement fédéral qui

commence le 10 février prochain. Notre cor- respondant parlementaire tiendra nos lecteurs au courant de tout ce qu'il y aura d'intéressant.

Sorel, le 10 janvier 1876.—1m.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure.

District de Richelieu.

Dans l'affaire de CHARLES DESROSNIERS,

FAILLI.

Le neuvième jour de février prochain, le sous- signé demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES DESROSNIERS,

Par MATHIEU & GAGNON.

Ses procureurs ad litem.

Sorel, 4 janvier 1875.—1m.

SMITH'S NATURE'S REMEDY.

CHOLERA, Erysipelas, Cancers,

Piles, Syphilis, Heart-

Disease, Liver Com-

plaint, and all

Eruptions of the

S

LA COMPAGNIE. d'Assurance "Royale Canadienne."

MONTREAL, LE 3 JANVIER 1876.

AVIS.

En conséquence de la résignation de M. S. LaPalme, comme agent de la Compagnie d'Assurance "Royale Canadienne", James Morgan, Eer, a été nommé et est à présent le seul agent autorisé de la Compagnie pour la ville de Sorel et le voisinage pour faire les affaires d'assurance sur le feu de la dite Compagnie, et pour collecter toutes sommes pouvant être dues à la Compagnie, provenant de la gestion du dernier agent.

Par ordre,

ARTHUR GAGNON,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.
Sorel, 8 Janvier 1876.—lm.



STAGE ENTRE MONTREAL, SOREL, BERTHIER ET LA RIVIERE DU LOUP.

Les voitures partiront de l'Hotel "au Peuple", 183, Rue des Commissaires, Montréal, pour Sorel et Berthier, tous les jours, Dimanche excepté, à 9 heures A. M. et partiront de l'Hotel "Pêche", à Sorel et de l'Hotel "Guilmette", à Berthier, tous les jours à 12 heures A. M. le Dimanche excepté. Une auto voiture transportera les passagers de Berthier à la Rivière du Loup tous les Mardis, Jeudis et Samedis à l'arrivée du Stage de Montréal à Berthier et partira de la Rivière du Loup pour Montréal tous les Lundis, Mercredis et Vendredis.

Prix du passage de Sorel à Montréal au Berthier \$1.50

Ceux qui prendront leurs tickets aller et retour ne paieront \$2.50.

De Montréal à la Rivière du Loup aller ou revenir \$3.00

DANIEL MURRAY,
PROPRIÉTAIRE.
Sorel, 15 Déc. 1875.

A. B. LAFRENIERE
Horloger et Bijoutier,
41, RUE AUGUSTA.—SOREL.
Toutes réparations aux montres, Horloges et Bijouteries, promptement exécutées.
Sorel, 20 Nov. 1875.—un.

CHAUSSURES!! DE TOUTES SORTES À très-bon marché.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public de Sorel et des paroissons environnantes, qu'il vient de recevoir son assortiment de

Chaussures d'Automne et d'Hiver,
Consistant en :

Chaussures communes et Chaussures de goût,

pour Hommes, Femmes et Enfants

Toutes ces Chaussures ayant été achetées argent comptant, peuvent être vendues à des prix qui d'ont toute compétition.

Le soussigné est aussi agent pour les célèbres moulins àoudre de Howe, qui ne sont surpassés par aucun autre moulin. Les prix sont très-bas.

Une visite est respectueusement sollicitée au Magasin de

FELIX PLOUF
No. 18, Rue Augusta,
EN FACE DU MARCHÉ,
SOREL.
Sorel, 20 octobre 1875.
1er Mai 1875.—un



Voilà le grand remède pour la
CONSUMPTION
laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans. Si ce remède est employé à temps, il ne manque que bien rarement de guérir rapidement les cas les plus sévères de Toux, Bronchite, Croup, Coqueluche, Grippe, Asthme, Refroidissement de la Gorge ulcérée, des douleurs dans la poitrine ou dans les côtes, des Maladies du foie, des effusions sanguines des poumons etc. Le baume de Wistar ne fait pas sécher une toux, et il n'en laisse pas la cause en arrière, comme cela est le cas avec la plupart des autres préparations, au contraire il en fait humide, purifiant les poumons, en ôtant de cette manière la cause de la maladie.

Les propriétés de DR. WALKER'S VINEGAR BITTERS are a purgative, Diaphoretic, Carminative, Nutritious, Laxative, Diuretic, Sedative, Counter-Irritant, Sudorific, Alterative, and Anti-Bilious.
R. H. McDONALD & CO.,
Druggists and Gen. Agts., San Francisco, California
Sole agents of Washington and Charlton Sts., N. Y.
Sold by all Druggists and Dealers.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN,
Notaire,
No. 74, RUE AUGUSTA.
Sorel, 16 avril 1873.—jno.

JACQUES CHAMPAGNE
HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR,
St. GABRIEL DE BRANDON.
Sorel, 18 nov. 1875.—un.

A. E. B. A. SARD,
Syndic Officiel
POUR LE
District de Richelieu.

AU BUREAU DE
BARTH & BRASSARD,
Avocats.
No. 8, RUE GEORGE.—SOREL.
Sorel, 18 sept. 1875

CHANGEMENT DE BUREAU.

J. B. Brousseau,
AVOCAT.

A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Bellevue.
Sorel, 15 Octobre 1875.

C. HARPIN
AVOCAT.

RUE AUGUSTA,
Voisin du Bureau de Poste,
SOREL, P. Q.

M. Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, avec remise sur ces montants collectés sera faite aussitôt.
Sorel, 23 Mai 1875.—un.

Dr. A. GLADU,
No. 34, RUE SOPHIE,
deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. Jousseaume.

SOREL
Sorel, 30 avril 1874.—un.

A vendre.

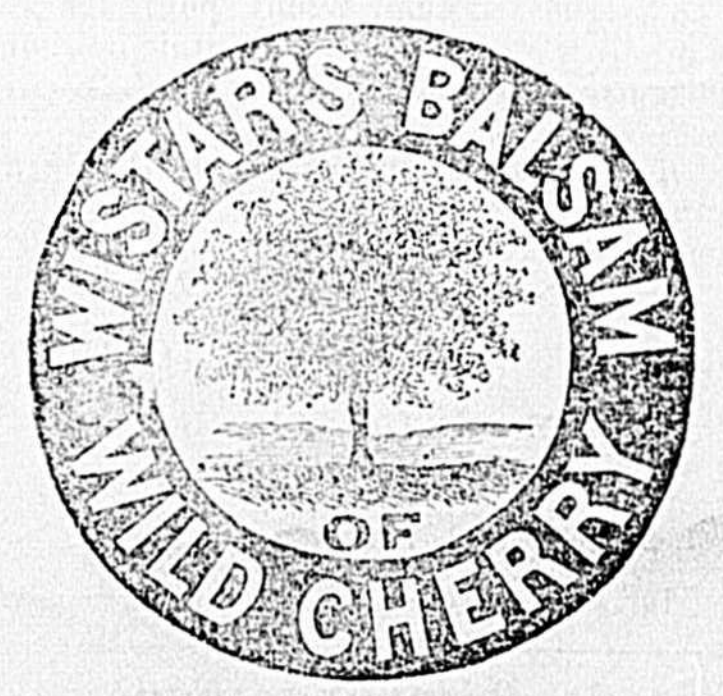
Formules pour avocats, notaires, marchands greffiers, etc., à la Librairie de La Gazette.
Sorel, 4 mai 1875.

TAPISSERIE.
Un magnifique assortiment de
TAPISSERIE

à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel. Il y en a depuis 5 cts. jusqu'à 75 cts.
Sorel, 20 Mars 1875.

J. A. E. GENEVEUX.
HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR
Bureau à Berthier (Ville).

22 février 1868.—lan.



Voilà le grand remède pour la

CONSUMPTION

laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans. Si ce remède est employé à temps, il ne manque que bien rarement de guérir rapidement les cas les plus sévères de Toux, Bronchite, Croup, Coqueluche, Grippe, Asthme, Refroidissement de la Gorge ulcérée, des douleurs dans la poitrine ou dans les côtes, des Maladies du foie, des effusions sanguines des poumons etc. Le baume de Wistar ne fait pas sécher une toux, et il n'en laisse pas la cause en arrière, comme cela est le cas avec la plupart des autres préparations, au contraire il en fait humide, purifiant les poumons, en ôtant de cette manière la cause de la maladie.

Réparé par

SETH W. FOWLE & FILS,
Boston, Mass.

à vendre chez tous les pharmaciens

MODE D'HIVER

POUR

1875.

Place DU MARCHÉ DU MARCHÉ
SOREL SOREL

Le soussigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER,
MARCHANT-TAILLEUR,
Sorel, 26 octobre 1872.—lan.



Ferçonnerie,
Coutellerie,
Articles d'étranger-plaques,
Carniches et rouleaux pour fenêtres,
Baguettes de cadres et d'escaliers,
Couchettes en fer battu,
Poêles de cuisine et de passage,
à bois et à charbon

Aussi agent du célèbre *Sapolo* pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.

L. J. A. SURVEYER,

534, RUE CRAIG,
Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE.
AUGUSTIN PORTELANCE,
Rue Charlotte—SOREL.

On se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix moindres et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.

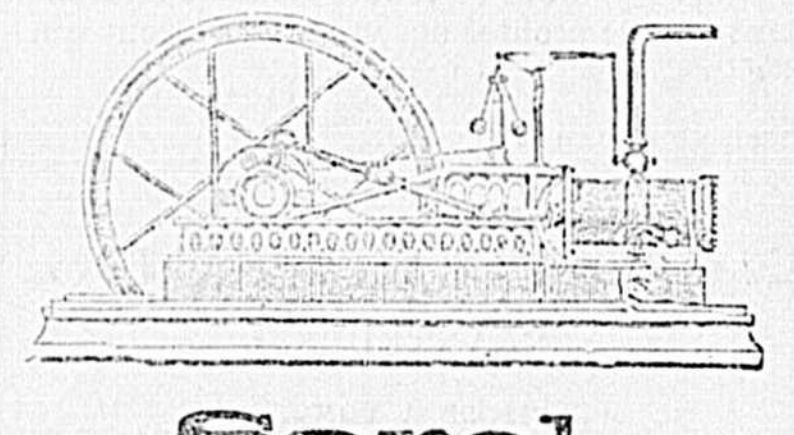
Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. réparation de bouillottes et tuyaux neufs.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

Augustin Portelance.

Sorel, 15 Octobre 1892.—lan.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER.



Sorel,

Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ETE.

faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

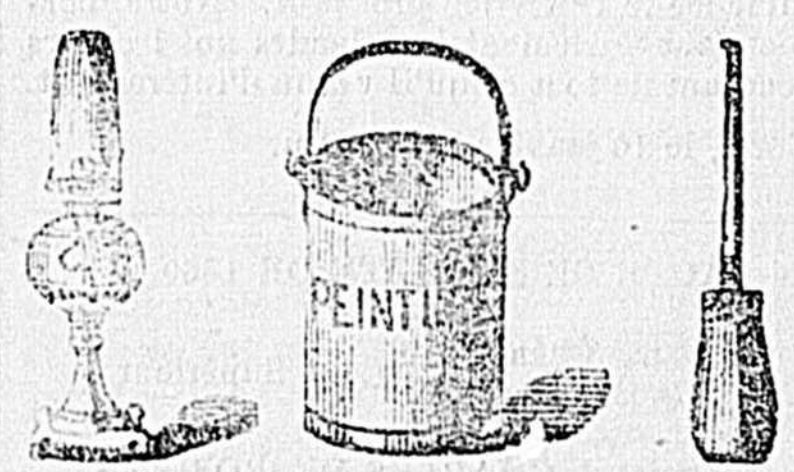
DE PLUS :

Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.

Il ose compter sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empressent de visiter l'établissement de

ELZEAR DROLET,
Rue CHARLOTTE, Sorel
Sorel 10 juillet 1872.—un



MAGASIN de PEINTURE

HUILES, Etc, Etc.

Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de

Peintures, Huiles,
Vernis, Verres à Vitres,
Glaces de Miroirs,
Teintures, Coal Tar,
Ciment,

Plâtre pour la terre, Lampes,
Cheminées de Lampes,
MONTREAL

259, RUE ST. PAUL
Près de la Rue St. Vincent,

A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc.

Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différents Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des bâtiments venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix.

28 Juillet 1871.—un

LETOURNEUX.

LIFE ASSOCIATION OF SCOTLAND.

ETABLIE EN 1838.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA,
99, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Cette association offre à ceux qui ont l'intention de s'assurer les avantages d'une stabilité irrévocable et d'une administration soignée. L'assurance de première classe seulement. Polices sujettes à aucune erreur.

Fonds placés \$9,201,674
Reclamations payées au-dessus de 11,000,000
Revenu annuel 1,841,165
Polices en force 43,350,560

Richd. Bull, Secrétaire.—D. Murray, Inspecteur,
W. H. Chapdelaine, N. P., agent à Sorel.
L. Tranchemontagne, " à Berthier.
M. O'Brien, " " St. Gabriel
de Brandon.
J. Cooke, " " Drummondville.

Vin de Quinine de Campbell

TEL QUE PREPARE PAR

KENNETH CAMPBELL & CIE.

Ce VIN de QUININE est un Tonic fortifiant, agréable et stimulant, possédant toutes les vertus bien connues de la Quinine, combinées judicieusement avec les propriétés médicinales d'un bon Vin Sherry et de plusieurs Toniques Aromatiques. C'est un s, célique ou remède excellent pour

La Débilité Générale, La Perte d'Appétit, L'Indigestion, Douleurs Miasmatiques, Fièvres Typhoïdes et autres Accès de Fièvre.

Et pour toutes les maladies et conditions du système où il est nécessaire d'employer un Tonic fébrifuge et antipériodique. Le Vin de Quinine a reçu l'approbation et est recommandé et prescrit par six des plus célèbres médecins de Montréal à qui il a été soumis.

29 Novembre 1875.

B E L L E

Propriété à Vendre

—A—

ROXTON FALLS, P. Q.

Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, située à environ trois milles du florissant village de Roxton Falls. Le chemin de fer "Drummond & Arthabaska," maintenant en voie de construction, doit passer près de la propriété. Un moulin à scie, deux maisons et dépendances sont dessus construits. Le terrain comprend trente arpents en superficie, dont une partie est défrichée, et le reste en bois debout. Il y a dans le moulin une machine à scie ronde, et une machine à bûches, toutes deux pres-que neuves, n'ayant été posées que dernièrement.

Pour les conditions, qui seront très-libérales, s'adresser au soussigné, ou à M. G. Gendreau, Hôtel Union, Roxton Falls.

LOUIS GENDREAU,
Sherbrooke
21 octobre, 1875.—jno

AU MAGASIN DE

M. CYRILLE MONGEON

—O—

Vu la crise que nous traversons, le soussigné écoulera le reste de son stock à 15 par 100 à meilleur marché que les prix ordinaires. Les personnes qui ont des emplettes à faire devront profiter de ce grand avantage.

Il vient de recevoir son assortiment de Marchandises des premières maisons Anglaises, et il attire l'attention sur les effets suivants :

50 Pièces BEAVER noir et couleurs assorties.
100 do DRAP'S Plot, \$1.00, \$1.50 et \$2.00
500 do TWEEDS Canadiens et Anglais, 60 cts. \$1.50.
100 do "Banelles à chemise, couleur assortie, 25 et 50 cts.

50 do de rouge, Cambrisse, 20 et 30 cts.
2 do INDIGENNE de 8 et 12 cts.
2 do galles de COTON d'Hochebourg, de 7, 8 et 10 cts.

4,000 HABILLEMENTS d'hommes, \$6, \$8 et \$10.

Et une foule d'autres articles trop longs à énumérer.

Aussi, ceux qui voudront s'acheter des HABITS et qui n'en trouveront pas de prêts parmi ceux du Magasin, n'auront qu'à laisser leurs ordres et mesure, et tout sera promptement exécuté.

ALLEZ VOIR

M. CYRILLE MONGEON.
EN FACE DE LA PORTE CENTRALE DU MARCHÉ.
SOREL.

Sor 1, 26 octobre 1875.—3m.

MILLEUR & Cie.

ONT TRANSPORTE LEUR MAGASIN AU :

No. 652, RUE CRAIG,

(Près de la Rue Bleury)

OU ILS AURONT UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE :

Poêles, Fournaises, Couchettes de Fer,
SOMMIERS A RESSORTS, MATELAC,
Réfrigérateurs et Coffres à la glace,
Machines à Laver et à Tordre le

Linge,
Et un assortiment général d'Ustensiles de Ménage.

AUSSI :

lots d'eau de toutes grandeurs et qualités. C'est notre maison qui a fourni et posé la plus-part des jets d'eau à Montréal.

Montréal, 1er juin 1875.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné.

CYRILLE LABELLE,

Sorel 30 août 1874.

L. A. P. BARTHE,
Courtier en Stock et Agent Général.
BUREAU :

235, RUE St. JACQUES, 235,
MONTREAL.

octobre 1874.—lm. 24

RELIURE, RELIURE!

Si vous avez des livres à faire relier adressez-vous à l'établissement de la

Gazette de Sorel

Nous avons actuellement un excellent relieur. Les livres qui ne seraient pas reliés tels que vous l'avez demandé seront refaits à votre satisfaction, et sans charge extra. Les prix sont les mêmes qu'à Montréal.

Comme c'est une nouvelle industrie locale, nous espérons obtenir tout le patronage du district de Richelieu.

Sorel, 94 nov 1875. —un.

ELECTRICITE!

L'huile électrique supérieure de Thomas ! Valant dix fois son poids d'or

La douleur ne saurait tenir là où on l'emploie. C'est la médecine la moins chère qu'on ait jamais faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite, avec cinquante cents de cette médecine, on a guéri un vieux rhume. Elle guérit de suite la catarrhe, l'asthme et le croup. Avec cinquante centimes de cette médecine, on a guéri une douleur dans le dos, et avec la même quantité, on a guéri un membre difforme depuis huit ans. Ce qui suit est des extraits de quelques unes des nombreuses lettres reçues des différentes parties du Canada qui, nous le croyons, devront satisfaire les plus sceptiques :

J. Colard, de Sparta, Ont., écrit : " Envoyez moi 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas ; j'ai voulu tout ce que j'ai eu de vous, et il m'en faut de nouveau ; ce remède guérit merveilleusement." Wm. McGuire, de Franklin, écrit : " J'ai voulu tout ce que l'agent m'a donné ; l'huile opère comme un charme ; d'abord il se vendait tranquillement, mais il prend très bien présent." H. Cole, de Iona, écrit : " Veuillez m'envoyer 6 doz. de l'huile Electrique de Thomas ; je n'en ai presque plus ; il n'y a rien pour l'égal. Tous ceux qui s'en sont servis le recommandent hautement." J. Bedford, Thimmesville, écrit : " Envoyez de suite une nouvelle provision d'huile Electrique ; je n'en ai plus qu'une bouteille. Je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner tant de satisfaction à un public." J. Thompson, Woodville, écrit : " Envoyez moi encore de l'huile Electrique, j'ai tout vendu ce que j'en avais. Rien ne prend comme cela." Miller & Reid, Uverton, P. Q., écrivent : " L'huile Electrique gagne une grande réputation ici, et tous les jours on en demande. Envoyez-en une nouvelle provision sans délai." Lemoyne, Gibb & Co., Buckingham, P. Q., écrivent : " Envoyez-nous une grosse d'huile Electrique. Nous trouvons qu'il prend bien."

Vendue par tous les marchands de médicaments. Prix, 25 centimes.

S. A. THOMAS Phelps, N. Y.,
Et NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont.,
seuls agents pour la Puisseance.

Note—Electrique.—Choisissez et électrissez.

Avis de Déménagement.

MM. GAUCHER & TELMOSSE,

IMPORTATEURS,

MONTREAL,

ont transportés leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,

303. 242 ET 244, RUE ST. PAUL,

En face de la rue St. Vincent,

ET

Nos. 197 197 1/2 et 199 rue des Commissaires

Où ils continueront le commerce

d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions,

Farine, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hoteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont spécialement invités à venir visiter leur assortiment, qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

17 Mars 1875.—un.

PHARMACIE

DE

E. PROVOST & Cie.

No. 62, RUE AUGUSTA.

—O—

Vient d'être reçue à cette pharmacie une quantité de remèdes, médecines patentées et autres articles de pharmacie. Nous aurons les pilules purgatives bien connues du Dr. Provost, recouvertes de sucre, aussi les pilules recouvertes en sucre composées des toniques les plus énergiques tels que l'iodure de fer, Quinine, P. osphore, trichine, diversement combinés suivant les maladies. Ces remèdes réussissent très-bien dans les cas de débilité du système nerveux causée par maladie ou par excès du travail, surtout intellectuel.

E. PROVOST & Cie.

Sorel, 29sept. 1875.—jno.

A Vendre ou a Louer.

Un engin en bon ordre.

S'adresser à

CYRILLE LABELLE.

Sorel, 22 avril 1875.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, Septembre 1875.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

J. JOHNSON,

Commissaire des Douanes.

janvier 1876.

A VENDRE

A LA

Librairie de "La Gazette."

Les Débats sur la Confédération en français.

Do en anglais.

Hôtels.

Sorel 20 avril 1875